LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

N° 110. 1er trimestre 2019

Directeur de la publication : Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat 146 Rue des Hauts du Lac 40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

Editorial

France-monde arabe: relations d'Hommes malades

À propos des pays arabes Yves Montenay déplore la « dégradation de la gouvernance et de l'économie ». Malheureusement ce diagnostic peut aussi s'appliquer à la France. C'est pourquoi il est possible que les relations France-pays arabes et, dans une moindre mesure les relations Europe-monde Arabe, soient des relations d' « Hommes malades ». C'est à dire de pays qui font face à de grandes difficultés économiques, sociales et politiques.

La société française est une société qui souffre. C'est une société conflictuelle. Cela ne date pas d'aujourd'hui et, malgré plusieurs avertissements, cela a longtemps été masqué, éludé par les Hommes de l'État et les grands médias. Aujourd'hui il n'est plus possible de nier. La révolte dite des « Gilets jaunes » est bien trop prégnante pour être occultée. Par contre il est possible de la déconsidérer et de la récupérer. Mais c'est un autre sujet.

Dans le cas qui nous occupe, pour Yves Montenay, ce contexte conflictuel se traduit dans la « vision négative (du monde arabe qui) est probablement la plus répandue ». L'étatisation de migrations non souhaitées et le partage, au travers des fameux droits sociaux, du butin de la « spoliation légale » prennent le relais des causes historiques décrites par Yves Montenay. Partage vécu comme injuste par les « spoliés », que l'on appelle « contribuables » ou « cotisants ». Cela met à vif la destruction de notre identité et de notre culture par l'État. Cela met en évidence nos faiblesses et les divisions de notre société dont le fonctionnement est basé sur le vol légal. L'État ne considère pas les gens comme des individus ayant des projets de vie mais comme des rouages inertes et interchangeables de la société idéale qu'il construit... à leurs dépens. Pour régner l'État divise les Français en catégories. Ces catégories sont variées : les riches, les pauvres, les fonctionnaires, les immigrés, les ruraux, etc... Chaque catégorie peut être mal vue par les autres, parce que concurrente pour l'obtention de la plus grosse part du pillage légal ou parce que refusant de se laisser plumer. « L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. » Frédéric Bastiat, L'État (1848)

Le vol légal génère bien cette lutte de tous contre tous. Cet interventionnisme étatique se retrouve dans les pays arabes comme en Europe et tout particulièrement en France. Que ces pays rencontrent des difficultés n'est pas fortuit. Plus une société repose sur la « spoliation légale » moins elle est harmonieuse et plus elle est divisée et antagonique.

La façon de sortir de cette situation par le haut est d'en finir avec la « spoliation légale ». Dans les pays les plus libres, non seulement la vie harmonieuse de populations à la fois différentes et unies au sein

d'un même pays est possible. La situation des étrangers y pose peu de problèmes et leur intégration est la meilleure. Prenons pour exemple, une fois de plus, la Suisse :

« Les Suisses et les étrangers :

Les Suisses sont pragmatiques. Ils accueillent volontiers ceux qui travaillent et s'intègrent. Les cantons les plus xénophiles lors des votations sur les questions d'inspiration xénophobe (les initiatives populaires sur cet objet reviennent régulièrement devant les électeurs) sont Genève, Bâle-Ville et Vaud, les trois cantons où les pourcentages d'étrangers sont les plus élevés du pays. Autre indicateur : le pourcentage d'étrangers parmi les cadres supérieurs dans les entreprises en Suisse est tout aussi éclairante sur l'attitude générale des Suisses vis à vis des étrangers : en Espagne et en Italie, pratiquement aucun ; en France 5%, au Royaume-Uni 35% et en Suisse 70%. Symptomatique est le cas de Tidjam Thiam, Sénégalais, X-Mines, parti de France pour cause de plafond de verre, pour devenir président de la société d'assurances anglaise Prudential, puis, aujourd'hui, de la 2e banque helvétique, le Crédit Suisse. » Extrait de la conférence du 17 mars 2018 par François Garçon « Le modèle suisse : quels enseignements à tirer pour la France ? » 1

Il convient de remarquer que les revendications qui montent de la population sont : davantage de pouvoir d'achat et de « démocratie » grâce à la mise en place du RIC. Pour ce dernier item c'est encore la Suisse qui fait référence avec sa démocratie directe et ses votations.

Il n'y a pas de hasard. La Suisse est un pays bien plus libre que la France : selon l'*Index of economic freedom* la Suisse est 4ème en liberté économique la France 71ème, <u>https://www.heritage.org/index/</u>

Pour *Economist Intelligence Unit*, qui édite l'*Index démocratique* en 2017 la Suisse est une « démocratie parfaite » classée 9ème et la France une « démocratie imparfaite » classée 29ème https://www.eiu.com/topic/democracy-index. L'hyperprésidentialisation n'y est pas pour rien.

Pour *Transparency international* la Suisse est 3ème et la France est 23ème dans le classement des pays les moins corrompus https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017

Pour la France comme pour le monde arabe la paix et la prospérité passent par moins d'État. Les freins culturels sont puissants dans les deux cas. Ils sont religieux ou athées, mais toujours socialistes dirait Bastiat.

Patrick de Casanove Président du Cercle Frédéric Bastiat

¹ https://www.bastiat.net/le-modele-suisse-quels-enseignements-a-tirer-pour-la-france/

Conférence du 8 décembre 2018

« Regard lucide sur la relation Europe-monde arabe aujourd'hui »



Yves Montenay

par Yves Montenay

Je remercie le Cercle Bastiat de me donner cette occasion d'éclairer les multiples malentendus entre Français et entre Occidentaux lorsqu'il s'agit du monde arabe.

Pourquoi ai-je choisi ce sujet ?

Parce que c'est à la fois mon domaine universitaire et une expérience d'entreprise. Je suis d'abord démographe (thèse sur les pays arabes d'Afrique), historien et géopoliticien.

Voir mon livre Nos voisins musulmans du Maroc à l'Iran, 14 siècles de méfiance réciproque, mon cours à l'ESCP, « histoire du monde arabe », et diverses études. Et auparavant, j'avais représenté une entreprise française dans la région.

Je dois garder une rigoureuse neutralité tant pour des raisons intellectuelles que pratiques (sécurité, visas ...).

A l'origine de ce débat, il y avait une interrogation de Patrick de Casanove sur le « dialogue euro-arabe », texte dont nous allons parler et qui peut être lu comme une soumission au monde arabe dont on ne voit pas la raison. En fait, ce « dialogue » s'inscrit dans une vision érudite du monde arabe. Et probablement un peu hypocrite : les bonnes paroles atténuent l'humiliation des Arabes face à l'Occident, c'est ce que j'appelle « la diplomatie de cocktail ».

Nous avons ensuite élargi cette question à l'historique des relations entre la France et l'Europe, d'une part, et le monde arabe d'autre part, relations qui expliquent les sensibilités opposées envers les Arabes. J'expliquerai ensuite en quoi tout cela est souvent dépassé.

Le sujet

La vision du monde arabe est composée de courants de pensée ou d'action extrêmement divers et contradictoires, qui remontent très loin dans l'histoire de France. Par « monde arabe », j'entends ici l'ensemble des pays où l'arabe est langue officielle, de la Mauritanie à l'Irak.

Des visions du monde arabe variées et parfois contradictoires, commençons par la vision des érudits occidentaux, et particulièrement français.

Les érudits occidentaux : admiration, voire fascination

Ces érudits ont une admiration pour une civilisation largement persane ou grecque, même si on l'appelle « arabo-islamique ». En effet la conquête du Moyen-Orient par les Arabes d'Arabie s'est faite en quelques batailles seulement dont les deux plus importantes sont celles du Yarmouk contre les Byzantins et de Qadissiyya contre les Perses en 636.

Ces bédouins se trouvent brusquement avoir le contrôle de vastes régions byzantines et persanes avec leurs élites intellectuelles et artistiques, architecturales notamment et leurs immenses bibliothèques, dont celle d'Alexandrie. Cela alors qu'eux-mêmes, sortant de leur désert, n'ont pas d'équivalent et adoptent donc ces deux civilisations, qui s'exprimeront désormais en arabe, langue des vainqueurs.

Il s'agit donc en fait d'une civilisation gréco-persane, d'expression arabe et musulmane. Les érudits occidentaux la considèrent comme la suite de ces deux civilisations et donc la considèrent d'un œil admiratif. En exagérant un peu, on peut dire que beaucoup d'historiens considèrent « l'âge d'or » arabe comme un meilleur prolongement de l'Antiquité tardive que le début du Moyen Âge européen.

Et certains vont même jusqu'à considérer que la Renaissance européenne serait la conséquence de la transmission à l'Europe occidentale par les Arabes de textes grecs fondamentaux. Je ne veux pas entrer ici dans cette querelle sur les sources de la Renaissance qui a profondément divisé les historiens il y a quelques années, mais, en tant qu'économiste, je remarque que si c'était vrai, partant des mêmes textes, et plus tôt, le monde arabe aurait dû être plus développé que l'Europe.

A tout cela s'ajoute le fait que les érudits arabophones occidentaux sont fascinés par la langue arabe, sa longue tradition poétique préislamique sur le vin et les femmes, comme dans bien d'autres civilisations, tradition renforcée ensuite par le Coran, qui est compris comme une sorte de poème. Pour Adonis, poète syrien puis français, l'arabe est « une langue de jaillissements et d'explosions et non de logique et de relations causales. La réalité n'est pas le monde mais le langage. C'est un don de Dieu qui a un pouvoir magique ». Bien entendu cette admiration touche surtout les milieux occidentaux littéraires arabisants et non, par exemple, celui des économistes.

Un premier malentendu entre les érudits et les autres occidentaux est que cet arabe coranique puis classique est très différent de la darija maghrébine, que beaucoup de Français ont entendu dans un contexte très éloigné du poétique, et qui sonne plus rudement aux oreilles.

Enfin beaucoup de chrétiens retrouvent leur sensibilité dans les branches mystiques de l'islam, dont les soufis, tel Ben Arabi et ses textes glorifiant Jésus, l'amour, le dénuement ... (autour de l'an 1200).

À ces considérations intellectuelles et culturelles se sont ajoutées pour la France des considérations politiques ou diplomatiques pour contourner ses ennemis d'Europe centrale, ainsi que des contacts commerciaux, tolérants par nature ou par nécessité : Jacques Cœur est connu pour avoir lancé le mouvement, et les Français se sont durablement implantés dans « les échelles du levant » (les ports de l'est méditerranéen).

Pour ces raisons la France a lancé l'étude de la langue arabe dès François ler, simultanément au Vatican qui a enlevé puis adopté Léon l'Africain (Hassan El Wazzan devenu Jean-Léon de Médicis), grand géographe arabe. Il fallait connaître la langue de voisins politiquement et commercialement importants, et par ailleurs pouvoir démonter des arguments du Coran. C'était le début des générations de lettrés occidentaux arabisants que nous avons évoquées plus haut.

Deux illustrations de cette vue positive et érudite

Ce sentiment d'estime et d'admiration pour le monde arabe a encore été récemment illustré par Gilles Gauthier, ancien diplomate en Algérie, au Liban, à Bahreïn, au Yémen, traducteur des romans d'Alaa El Aswany et aujourd'hui conseiller de Jack Lang à l'Institut du monde arabe. Dans son ouvrage Entre deux rives : 50 ans de passion pour le monde arabe (Lattès, 2018) on trouve la phrase : « Le monde arabe, qui était pour moi, il y a tant d'années, un horizon lumineux, désirable, n'est plus aujourd'hui sur nos écrans et dans les journaux que bruit, fureur et désespérance. »

Une autre illustration en est « le dialogue euro-arabe », que nous avons évoqué au début : série de promesses très générales en faveur des Arabes d'Europe, dont la révision en leur faveur de l'enseignement de l'histoire, la conservation de leur culture, l'enseignement de l'arabe dans tous les pays européens... évoqué dans le livre « Le face-à-face islam chrétienté » de Claude Sicard (2012).

Je me demande si ce texte juridiquement et pratiquement inapplicable relève de « la diplomatie de cocktail ». Tout dépend du sens que l'on donne au mot culture : sens élitiste et noble à la française, ou sens à l'allemande (Kultur) de « façon de vivre ». On retombe sur la distinction entre les érudits et les autres.

Les autres visions occidentales du monde arabe

La vision négative est probablement la plus répandue. Je vais l'évoquer rapidement, car elle est bien connue. Elle est alimentée par la disparition des églises du Maghreb et du Levant , par le souvenir des Barbaresques et de leurs razzias des côtes méditerranéennes, par les drames de la guerre d'Algérie via les récits des Pieds-noirs et aujourd'hui par le terrorisme, certes plus musulman qu'arabe, mais représenté en France par des individus d'origine maghrébine. Ces dernières années la plupart étaient dirigés depuis la Syrie par l'État islamique, ou inspirés par sa propagande sur Internet. Or l'État islamique est d'abord arabe, même s'il recrute partiellement à l'extérieur, en Tchétchénie ou en Afghanistan par exemple.

Cette vision négative est également nourrie par la diffusion des idées des Frères Musulmans et du wahhabisme, deux écoles arabes également, la dernière étant financée par l'Arabie. Les spécialistes objecteront que l'actuel gouvernement d'Ankara, qui n'est pas arabe, veille à contrôler les communautés turques vivant en Europe et est maintenant proche des Frères musulmans. Mais notre sujet est le ressenti des Français qui sont peu conscients du fossé historique entre Turcs et Arabes, d'autant qu'il y a en France une importante communauté kurde, donc ni arabe ni turque, et opposée au gouvernement d'Ankara, ce qui accroît encore la confusion.

Cette vision négative du monde arabe pèse lourd sur l'attitude envers l'immigration, problème important mais dans lequel je ne vais pas me lancer ici.

Les visions « coloniales » française et anglaise du monde arabe

Les empires français et anglais ont généré un courant paternaliste colonial : la France a administré des millions de musulmans arabes, a trouvé parmi eux probablement des centaines de milliers de militaires qui se sont battus pour elle en plus d'un siècle. Leur loyauté envers le chef (« s'il est là, c'est que Dieu le veut »), du moins tant qu'un autre n'apparaît pas, a été récompensé par le pouvoir colonial qui a empêché le prosélytisme catholique.

Ce courant a été illustré par Napoléon III, ses « bureaux arabes », les SAS chargé pendant la guerre d'Algérie de rallier les populations du bled, et qui se sont souvent fait adopter par elles, une masse de fonctionnaires coloniaux et les amoureux du désert : il y a eu de multiples Lawrence sahariens dans l'armée française! Tout cela laisse des traces importantes dans les esprits et les documents.

Les chrétiens arabes

Il y a enfin le courant qui se soucie depuis des siècles des chrétiens arabes, des montagnes libanaises scolarisées en français bien avant « le mandat » aux Pères blancs de Kabylie. Ces derniers ont évolué d'une possible « re » conversion de masse à la sauvegarde de l'identité berbère

Ces approches contradictoires mènent à des propos qui le sont également

Je vais prendre l'exemple de deux mots-clé, charia et djihad :

- « Charia », mot à mot signifie « la voie », « le chemin », donc, au sens religieux, « le chemin qui mène à Dieu », un peu l'équivalent chrétien du « bon chemin ». Mais en Europe, seuls les érudits le savent. Par contre, pour la masse des musulmans, c'est ce sens, avec sa connotation positive, qui explique que les sondages indiquent que la majorité des Arabes souhaitent « suivre la charia » contrairement aux musulmans d'Europe qui en connaissent le sens négatif pour les Occidentaux. Aujourd'hui c'est principalement le wahhabisme qui insiste sur des châtiments disparus depuis longtemps en dehors de l'Arabie ou de l'Afghanistan.
- « Djihad » signifie pour les érudits occidentaux et musulmans « effort spirituel sur soi-même », qui est son sens originel, mais son sens populaire de « guerre sainte » gagne du terrain.

Mieux vaut le savoir avant de se lancer des anathèmes réciproques.

Plus généralement, en dehors des cercles érudits, peu d'Occidentaux connaissent l'importance de leur langue pour les Arabes. C'est une composante de leur identité bien plus forte que notre langue pour les Français. Une référence dans ce domaine est Al Biruni, astronome, mathématicien et poète de langue arabe et perse, dont les œuvres s'étagent autour de l'an 1000. Outre son œuvre scientifique, c'était un polyglotte connaissant notamment le sanscrit et ayant beaucoup réfléchi à la nature des langues : « des sciences venues des diverses parties du monde (il pense à l'Inde, à la Perse et à Byzance) ont été traduit en langue arabe... les beautés de cette langue coulaient dans les veines des hommes ». Et, comme évoqué plus haut, la tournure poétique du Coran, que l'on répète toute sa vie, n'a fait que renforcer cette identification des Arabes à leur langue.

C'est l'occasion de parler de l'IMA, l'Institut du Monde Arabe, qui illustre le courant intellectuel en sympathie avec ces pays. C'est une initiative française, mais dont le promoteur a eu la mauvaise idée de répartir le pouvoir à part égales entre les participants, la France et chaque pays arabe. Le résultat serait que cet institut est ingouvernable. Il a néanmoins une bibliothèque et des manifestations qui semblent avoir beaucoup de succès.

Dans ce contexte de visions contradictoires du monde arabe, il ne faut pas s'étonner des controverses sur l'enseignement de l'arabe en France.

L'arabe à l'école

Les objectifs de l'enseignement de l'arabe dans les écoles françaises sont contradictoires :

- d'une part il s'agit de concurrencer les mosquées et les cours de langue d'origine, enseignement dans le contrôle échappe à l'éducation nationale et qui pourrait favoriser les dérives activistes : en vingt ans, le nombre d'élèves apprenant l'arabe en classe aurait été divisé par deux, quand il a été multiplié par dix dans les mosquées (El Karoui). C'est l'objectif laïque.
- d'autre part, mais ça concerne plutôt l'enseignement supérieur, il s'agit de sauvegarder les œuvres d'une civilisation que l'on apprécie, un peu comme on le fait pour le latin, le grec ancien, le sanscrit...

- il y a également l'objectif « normal » : connaître la langue de voisins stratégiquement et commercialement importants,
- il y a enfin tout ce qui tourne autour du communautarisme, tant de la part de parents arabes soucieux de leurs racines que d'activistes aux idées moins avouables. Mais la difficulté est alors que lesdites racines sont en général en « maghrébin » langue non fixée (donc difficile à enseigner) et assez différente de l'arabe standard et ne permettant pas de comprendre le Coran. Pour certains il faut choisir entre les racines familiales et les racines religieuses...

Rappelons qu'il y a 3 millions d'arabophones en France, tous dialectes confondus, donc une grande partie sont illettrés et ont un vocabulaire limité. Il y aurait 11 000 élèves pour « l'arabe standard » dans le système scolaire français, soit moins que pour le chinois ou le russe.

Et les enseignants se plaignent de pressions contradictoires : « Bon nombre de parents se positionnent par rapport au fait religieux ; il y a ceux qui voudraient que je l'enseigne et ceux qui le redoutent ».

À ce stade, on voit à quel point sont contradictoires les perceptions des Français sur le monde arabe. À cela s'ajoute que ces perceptions sont de plus en plus en décalage avec la réalité concrète.

Des perceptions souvent dépassées

Le monde arabe a profondément changé depuis un demi-siècle et plus encore depuis son âge d'or qui a fondé sa réputation. La colonisation l'a bouleversé puis s'est terminée et il est maintenant en décadence intellectuelle et religieuse profonde et est totalement transformé démographiquement.

Un premier facteur est celui des révolutions islamistes.

Première puis deuxième révolution islamiste :

Après un âge d'or un peu mythifié (encore la diplomatie de cocktail), mais réel, une première révolution islamiste a lieu au XIè siècle. Les apports persans et grecs sont largement rejetés, les livres anciens brûlés, des intellectuels traditionnels tués ou est écartés, comme Averroès (1126-1198), très apprécié dans les universités du Moyen Âge occidental pour avoir osé dire que la religion ne devait pas exclure la raison, à une époque où l'orthodoxie catholique était pesante. Averroès a donc été ignoré par les Arabes qui l'ont redécouvert dans les universités occidentales à la fin du XIXe siècle.

Cette première révolution islamiste est l'époque du bila kayf : « il n'y a pas de causalité : si j'ai soif ce n'est pas parce que je n'ai pas bu c'est parce que Dieu l'a décidé ; toute innovation est une hérésie et toute hérésie mène en enfer ». On remarquera que les grands intellectuels arabes, religieux, littéraires ou scientifiques disparaissent à partir de cette époque

Parallèlement, c'est la fin de l'ère marchande et la généralisation d'une féodalité agraire sans progrès technique.

Tout cela entraîne la disparition politique du monde arabe au profit des Mongols puis des Turcs à l'est, et des Occidentaux à l'ouest. De plus, ces derniers privent les Arabes de leur rôle d'intermédiaire avec l'Orient en passant par le Cap de Bonne-Espérance, et en s'ouvrant de nouveaux espaces dans les Amériques.

Au XIXe et XXe siècles, la révélation de la supériorité occidentale déclenche la « renaissance arabe » (Nahda) qui se scinde en deux mouvements opposés :

 d'un côté, comme les Japonais, certains musulmans réagissent en disant qu'il faut s'inspirer de ce qui a fait la supériorité de l'Occident.
 Ce fut le cas de Mehmet Ali en Égypte (dont l'œuvre fut détruite

- ensuite), de Mustafa Kemal pour la Turquie, de Bourguiba pour la Tunisie....
- Mais la majorité déclenche la deuxième révolution islamiste : « si les Occidentaux nous sont supérieurs c'est parce que nous avons abandonné le véritable islam qui nous avait permis de vaincre le monde entier. Il faut donc revenir à cette époque glorieuse ».

D'où l'islamisme, lancé par les Frères musulmans à partir de 1928, le salafisme, la diffusion du wahhabisme hors de l'Arabie par l'argent du pétrole, la méfiance envers les soufis, le ritualisme, les agressions d'écrivains par des islamistes : en Égypte, l'assassinat de Faraj Fouda, puis Mahfouz, prix Nobel de littérature, gravement blessé. Et tout ce que l'actualité nous apprend.

La révolution démographique

Une autre cause de la transformation du monde arabe vient de la démographie. La vision traditionnelle des Européens, érudits, commerçants, colonisateurs ou Pieds-noirs est celle de villes cosmopolites entourées de campagnes arriérées et vivant en vase clos. Les villes étaient plus ou moins des « petits Paris » avec leurs centres à l'européenne, haussmanniens par exemple, et leur population mélangée : Européens, Libanais souvent chrétiens, Grecs, Coptes en Égypte, élite musulmane bourgeoise traditionnelle ou moderniste envoyant ses enfants dans des écoles chrétiennes, tous ces groupes étant largement francophones, y compris, par obligation sociale, les anglo-saxons.

Les premiers recensements, forcément grossiers, donnaient des chiffres très faibles : Napoléon estimait la population égyptienne à 2,5 millions, les Français celle de l'Algérie entre 2,5 et 3,5 millions. Or ces deux pays ont respectivement environ 100 et 45 millions d'habitants aujourd'hui.

Cela s'est traduit par un exode rural massif, tandis qu'une partie des élites urbaines disparaissaient, les Européens pour des raisons politiques, les autres pour des raisons économiques : socialisme, nationalisations.... Des petites villes cosmopolites de jadis sont devenus maintenant d'énormes agglomérations où les « banlieusards » sont omniprésents y compris dans les beaux immeubles du centre (voir le livre et le film « L'immeuble Manoukian »). Loin de leur cadre religieux campagnard traditionnel, ces nouveaux urbanisés sont facilement influencés par les prêcheurs islamistes.

Cette explosion démographique est d'abord due à la baisse de la mortalité venant de la modernisation, souvent coloniale. Puis la vie en ville a entraîné depuis quelques décennies, et pour les mêmes raisons qu'ailleurs, une baisse rapide de la fécondité. Mais cette baisse n'agit que très progressivement sur la croissance de la population puisque les parents sont très nombreux.

La légende des Arabes se multipliant rapidement n'est plus justifiée, même si les islamistes ignorants continuent à proclamer « nous conquérons le monde par le ventre de nos femmes ».

Aujourd'hui encore le monde arabe comprend 60 % de moins de 30 ans, dont 30 % de 15 à 30 ans (PNUD 2016 sur le développement humain), en général célibataires et chômeurs, alors que les « distractions » sont pratiquement impossibles, d'où d'immenses frustrations qui se traduisent par un activisme religieux ou autre, alors que les générations précédentes se mariaient jeunes à la campagne et travaillaient immédiatement dans les champs.

Cette évolution démographique est souvent ignorée malgré les transformations fondamentales qu'elle a impliquées. Les optimistes estiment qu'après une ou deux générations en ville, la population va « se

moderniser ». Mais je ne suis pas prophète, et en attendant le problème est là !

Ces révolutions islamistes et démographiques se conjuguent à des évolutions culturelles.

Les évolutions culturelles périment elles aussi nos visions anciennes

L'isolement intellectuel

D' après les rapports du PNUD 2002, 2003 et 2005, il y a très peu de traduction de livres étrangers vers l'arabe, et en arabe une forte proportion de livres religieux. D'où nécessité de passer par le français ou l'anglais, y compris pour une partie des littératures nationales dont les écrivains choisissent l'une de ces deux langues soit parce qu'ils la manient plus facilement, soit pour avoir une meilleure audience internationale.

Des systèmes scolaires calamiteux

L'école publique est d'une part hostile au monde extérieur, occidental particulier, d'autre part pratique largement l'apprentissage par cœur. La connaissance du reste du monde est donc extrêmement biaisée... à l'exception relative du Maroc, de la Tunisie et du Liban, ou des élèves des écoles privées francophones ou anglophones. D'après le PNUD 2016, l'IDH (niveau de vie, scolarisation, santé) qui augmentait depuis quelques décennies se dégrade. L'espoir, fréquent il y a quelques décennies, de voir la scolarisation engendrer la modernisation, voire une lecture critique du Coran, s'est révélé illusoire jusqu'à présent, du moins dans le secteur scolaire public.

Le poids des médias de masse

Les télévisions ont d'abord été nationales, « à la soviétique », puis les paraboles ont donné accès aux émissions françaises au Maghreb. Dans les années 1990, ce fut la grande diffusion de la chaîne qatarie Al Jezira, très écoutée parce qu'elle se permettait une vue indépendante de tous les régimes (sauf celui du Qatar) et qui était très attentive à diffuser un arabe standard très classique. Elle a perdu beaucoup d'auditeurs lorsque que, à la fin des Printemps arabes, on s'est aperçu que ses émissions étaient très biaisées en faveur des Frères Musulmans.

Aujourd'hui, les réseaux sociaux se répandent, en arabe, français ou anglais, mais toujours avec une force présence de l'islamisme, du wahhabisme et des initiateurs de fatwas rigoureuses, mais tout à fait fantaisistes d'après les lettrés.

Le résultat est un retour de la piété et des superstitions. Ce qui n'empêche pas les sociologues de parler d'une sécularisation de la vie quotidienne. C'est tout à fait exact en démographie où en quelques dizaines d'années la réponse est passée de « j'aurai autant d'enfants que Dieu m'en enverra » à « j'aurai deux enfants ».

Dégradation de la gouvernance et de l'économie

Des guerres civiles ou extérieures, des gouvernements autoritaires voire sanglant se sont ajoutés à toutes ces données, déjà décourageantes. La Tunisie, le Maroc et dans une moindre mesure le Liban, sont des exceptions très relatives, le pire étant le gouvernement syrien. Le fait qu'il soit considéré maintenant comme un « moindre mal » ne change pas sa nature.

Et donc des économies à la dérive

Sur le plan du commerce mondial, la région est isolée et découpée par des systèmes douaniers rigides générant d'importants coûts de transaction, le statu quo étend défendu par les contrebandiers qui sont représentés souvent très haut dans les cercles gouvernants. La conséquence en est que les pays arabes traitent un par un avec chaque pays européen, et n'ont pratiquement pas de commerce entre eux.

Sur le plan entrepreneurial, l'économie est fossilisée par un capitalisme de copinage souvent mafieux, dont les postes sont distribués en fonction du clan d'appartenance, ce qui exclut les méritants et les pousse à émigrer. Cet exode des cerveaux est accentué par le désir de fuir les traditions sociales et religieuses, ainsi que le manque de liberté. Enfin l'exclusion d'une grande partie des femmes du marché du travail diminue les revenus de chaque ménage.

Mes observations personnelles dans ces domaines sont constamment confirmées par des témoignages, dont le dernier est celui du professeur d'économie à Dauphine El Mouhoub Mouhoud.

Ces dérives politiques, sociales et économiques se répercutent bien sûr sur l'Occident dans de multiples domaines, le terrorisme bien sûr, mais aussi la pollution de la Méditerranée et la pression migratoire, ce qui nuit encore plus à l'image du monde arabe.

La perte de pouvoir de la frange occidentalisée

Les élites françaises, tant intellectuelles que commerciales, sont surtout en contact avec la fraction occidentalisée des pays arabes, fraction qui est actuellement impuissante politiquement, sauf dans une certaine mesure au Maroc et en Tunisie. Si elle reste importante sur le plan économique et en partie chrétienne au Levant, elle n'est plus représentative des pays du fait notamment des changements démographiques et de l'offensive islamiste.

Or ce passage par la frange occidentalisée est inévitable car la plupart des Européens ne parlent pas arabe, alors qu'une forte minorité arabe parle anglais ou français. C'est une source de mauvaise analyse par les Occidentaux. Vous vous souvenez qu'il a fallu deux ans aux Américains en Irak pour réaliser qu'il fallait apprendre quelques mots d'arabe à leurs soldats, et qu'on Afghanistan où il y a encore moins d'anglophones qu'en Irak, ils sont prisonniers de leurs interprètes, ce qui est d'autant plus dangereux que les familles de ces derniers sont menacées par les talibans s'ils ne trahissent pas les Américains. À l'inverse, les troupes françaises au Sahel peuvent parler français à une grande partie de la population sans passer par des interprètes.

Un exemple de ce problème est donné par l'islamologue Gilles Kepel dans son livre « Sortir du chaos », Gallimard, octobre 2018 : « L'Occident a voulu voir dans les révolutions arabes mai 68 ou le printemps de Prague ou les printemps européens du XIXe siècle. C'était vrai dans la couche occidentalisée mais derrière il y avait aussi l'idéologie islamiste et djihadiste et ses réseaux, qui se sont substitués aux régimes effondrés » (qui se sont rétablies depuis). La véritable lutte a eu lieu entre islamistes et dictateurs, la frange occidentalisée ayant été victime des deux. C'est illustré par le meurtre de Khashoggi, et le maintien de Bachar au pouvoir.

Le seul changement positif, vu d'Occident, est la disparition de la composante marxiste de la frange occidentalisée. Les arrivistes se sont convertis à l'islamisme et les autres ont été tués ou sont réfugiés en Occident.

Au Nord, l'ébranlement de la vision de gauche

La vision du monde arabe souvent dominante à gauche, et pas seulement en France, était que ce dernier était victime de l'Occident capitaliste, et donc que toute action anti-occidentale était à soutenir. C'est en train d'évoluer comme en témoigne le livre de Jean Birnbaum, responsable du « Monde des livres », « Ce que le djihadisme dit de nous », paru le 20 septembre 2018. En voici un extrait résumé :

« La guerre menée par les terroristes ne l'est plus au nom des valeurs (de gauche) de l'Ouest (anticoloniale, altermondialiste) mais pour bâtir leur propre hégémonie. Dans ses textes, Ben Laden parlait des « mulets » efféminés de l'Occident, châtrés par cette « religion païenne » qu'est la démocratie. Vais-je accuser de racisme tous ceux qui s'opposent à l'oppression islamiste en Iran, en Syrie ou en Algérie ? Est-il si sûr que les islamistes représentent les dominés ? En tant que progressistes, nous avons longtemps pensé que tout ce qui affaiblit l'Occident oppresseur est juste. Nous avons donc du mal à les considérer comme des ennemis, mais il le faut maintenant. » On sent que la conversion n'est pas encore totale.

Que conclure?

Rien, parce que ce n'est pas mon rôle : si je veux rester analyste, je ne dois pas avoir d'opinion. Trois points toutefois.

Une évidence d'abord : nous avons la chance d'avoir en face de nous des élites francophones. Même si leur pouvoir politique a beaucoup diminué, à l'exception relative du Maroc, de la Tunisie et du Liban, elles gardent une bonne part du pouvoir économique et restent un interface intéressant. Il faut absolument garder le contact.

Un message aux entrepreneurs : ne leur parlez pas anglais, ils sont fiers de leur français !

Une question également : faut-il revenir à notre attitude traditionnelle « reconnaître les Etats, pas les régimes » ? Ce n'est pas confortable pour un Occidental « vous niez vos valeurs et perdez donc le peu de considération qui vous reste » nous disent les démocrates arabes opprimés.

Autre remarque : attention aux réseaux sociaux ! Comme pour tous les autres débats, ils sont loin de favoriser une meilleure connaissance des données. Ils poussent chaque courant d'opinion à évoluer isolément et de façon de plus en plus radicale. La controverse sur l'enseignement de l'arabe en France et les préjugés sur la démographie arabe et musulmane en sont de petites illustrations.

De toute façon, il est indispensable de reconstruire notre vue du monde arabe.

Comptes rendus des conférences du 9 ème Weekend de la Liberté « Considérations sur la nature et les causes

« La sécurité comme cause de la prospérité des nation : l'Europe de la défense »



de la richesse

des nations »

Général Jacques Favin Lévêque

par le Général Jacques Favin Lévêgue

« Pour une nation, la Sécurité est le plus grand des biens. Si, pour l'acquérir, il faut mettre sur pied cent mille hommes et dépenser cent millions, je n'ai rien à dire. » (Frédéric Bastiat).

La défense est-elle une priorité absolue ? L'Union européenne peutelle prospérer si sa défense n'est pas assurée ? Que fait Bruxelles pour notre défense ?

Petit rappel sur l'Union européenne

L'Union européenne repose sur un triptyque : le Conseil européen, qui réunit les 28 chefs d'État ; le Parlement européen (750 députés dont 74 Français) élu pour 5 ans au suffrage universel, élection qui n'enthousiasme pas les foules puisqu'on dénombre 57% d'abstention lors des dernières élections, malgré l'importance fondamentale de cet organe ; la Commission européenne, sujette à toutes les critiques, dont il faut rappeler qu'elle a l'initiative des règlements et des directives, mais dont aucune de ces directives ne devient effectives que si elle obtient l'aval du Parlement européen à la majorité absolue et du Conseil des ministres à la majorité qualifiée (55% des États représentant au moins $65\ \%$ de la population). Le procès fait à cette Commission est un mauvais procès et malheureusement beaucoup de gens et de partis politiques entretiennent le flou sur cette question. La Commission est le gardien du respect des traités qui ont été signés et entérinés par chacun des Vingt-Huit. La Commission n'est pas réellement compétente dans le domaine de la défense, sauf en matière industrielle, et notamment depuis quelques années sous l'impulsion de Michel Barnier. Elle a un pouvoir dans le domaine industriel mais pas dans celui de l'emploi des forces. Le véritable pouvoir décisionnel en ce qui concerne la défense ellemême est détenu par le Conseil européen, c'est-à-dire la réunion des 28 chefs d'État, sous la présidence de Donald Tusk, ancien premier ministre polonais, avec la participation de Federica Mogherini, la représentante aux Affaires étrangères.

Quelques vérités premières

La défense est un domaine régalien, qui, plus que tout autre, symbolise la souveraineté d'un État. Un État est souverain quand il est capable de se défendre. C'est un sujet éminemment politique : les militaires ne font pas de politique mais leur domaine d'implication est politique.

Les forces armées constituent un outil au service de la politique étrangère. Il n'y a pas de défense sans diplomatie et il n'y a pas de diplomatie sans défense crédible.

L'Europe, à son stade actuel de développement, est l'union d'États souverains qui acceptent de partager une part de souveraineté avec les autres.

Sur les questions de défense européenne, un serpent de mer revient régulièrement : l'armée européenne. Les Européens semblent être en majorité pour cette armée. Le président Juncker s'était prononcé pour une armée européenne, le docteur Schäuble, alors ministre allemand des Finances (2009-2018), s'était aussi déclaré pour cette armée. Qu'en est-il ? S'agit-il d'une utopie ou est-ce possible ?

Nous vivons dans un monde dangereux. Il y a une multiplicité de « points chauds », que ce soit la Corée du Nord, la Chine, la Russie, l'Iran, l'Arabie Saoudite etc. mais aussi Daesh, sans parler des menaces insidieuses que sont les cyberattaques, les drones etc. Dans ce monde-ci, on peut se demander quelle place pour l'Europe dans cette gigantesque lutte d'influence ?

La défense est d'abord nationale. Chacun des pays de l'Union européenne possède des forces armées, plus ou moins importantes, plus ou moins efficaces et opérationnelles. On considère que les forces françaises et les forces britanniques sont les plus opérationnelles. Ceci étant, on minimise peut-être un peu trop les capacités allemandes qui notamment en matière de défense du territoire sont tout à fait remarquables et qui sont évidemment un peu bridées par le Parlement, la chancelière n'ayant aucune autorité pour engager les forces armées. Depuis plus de 20 ans, toutes ces forces sont en diminution constante d'année en année. Après la chute du mur de Berlin, tout le monde a pensé qu'il était temps de bénéficier des dividendes de la paix, et on en a oublié cette sagesse antique, Si vis pacem, para bellum, alors qu'elle avait été appliquée pendant toute la Guerre froide. Ce fut une grave erreur, et voici ou nous en sommes maintenant : il existe un ratio considéré comme significatif, c'est le rapport entre le budget de défense et le PIB. En-dessous de 2% de ce ratio, la défense n'est plus considérée comme crédible. Les Etats-Unis sont à 3,4% mais sont en train de remonter avec les décisions du président Trump. Tous les pays de l'Union européenne sont en-dessous de 2%, la France est à 1,47%, l'Allemagne à 1% etc. Tout le monde est en dessous du 2%, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut considérer que nous sommes déshabillés car, quand on totalise l'ensemble des budgets de défense de tous les pays de l'Union européenne, on arrive à 190 milliards par an. Il faut les comparer aux quelques 600 milliards américains, soit 3 fois moins pour l'Europe.

Quand les menaces portent sur plusieurs pays, la défense doit être collective, autrement dit une alliance de coalition, soit dans le cadre de l'Alliance atlantique, soit dans le cadre de l'Union européenne, soit dans d'autres cadres. L'Alliance atlantique, créée en 1949 par le traité de Washington, comprenait une dizaine de pays européens dont la France, membre fondateur (et le siège de l'OTAN était à Paris), le Canada et les États-Unis. Ils sont rejoints très rapidement par la Grèce et la Turquie et en 1955 par la RFA.

La caractéristique de ce traité est son article 5, qui dit ceci : « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles, survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties ».

Les 15 pays de l'OTAN sont devenus 28, parmi lesquels il y a 22 pays de l'Union européenne. L'article 5 reste le même, à savoir l'engagement solennel des alliés à défendre tous les autres. Et pourtant. Dès 2012, Barack Obama a très clairement dit que sa priorité n'avait plus rien à voir avec l'Europe mais plutôt l'Asie-Pacifique. Et puis il y a eu bien sûr cet avis de tempête sur l'OTAN, l'élection de Donald Trump. Ce dernier a passé sa

campagne à dire que l'OTAN était obsolète, que les États-Unis n'étaient pas totalement engagés sur cet article 5 et que si en particulier les pays de l'Union européenne ne payaient pas suffisamment, les États-Unis ne se considéraient pas du tout comme liées par l'article. Ceci étant, il n'a peut-être pas tort et il n'est pas le premier président des États-Unis à le dire. Il est certain que nous dépensons moins que les Américains. Les États-Unis réclament des efforts aux Européens dans deux domaines : le premier, qui n'est pas réellement le plus important, est celui des frais de structure de l'OTAN. L'OTAN est une structure qui comporte un siège, qui est à Bruxelles, deux grands quartiers généraux, l'un à Mons en Belgique (QG opérationnel) et l'autre à Norfolk aux États-Unis (QG fonctionnel). De ces deux quartiers généraux découlent des états-majors intégrés, et des agences (acquisition de matériels, normalisation, technique etc.). L'ensemble de cette structure a un coût, à peu près 2,2 milliards par an. Pour la répartition, les États-Unis prennent en charge 22% de ces dépenses, l'Allemagne 14%, la France 10,4%, la Grande-Bretagne moins de 10%, et puis il y a les « passagers clandestins », comme l'Estonie à 0,10%, la Lettonie à 0,14% et même le Danemark, à 1,18%. Les États-Unis réclament donc une meilleure répartition. Mais leur réel combat porte sur le fait que, quand on totalise les budgets de défense des États européens, on obtient le tiers de l'effort de défense américain. L'Europe ne dépense donc pas suffisamment selon les États-Unis.

Nous sommes donc dépendants des États-Unis aux trois quarts. Cette culture de la dépendance a des risques, le premier étant bien sûr l'imprévisibilité des réactions de leur président, en particulier avec le président Trump. Ce dernier ne sera pas là éternellement, mais la confiance entre alliés a été sérieusement ébranlée. Indéniablement il y a des choses qui sont irréparables et donc la confiance s'en ressent. Deuxièmement, il faut constater que le monde évolue et que les intérêts des États-Unis ne sont pas nécessairement, comme c'était le cas pendant la Guerre froide, identiques à ceux des Européens. D'autre part, dépendre des États-Unis à 75% pour sa défense semble déraisonnable à l'heure actuelle.

On se pose donc la question de savoir si l'Europe ne serait pas capable d'assumer sa propre défense.

La défense collective dans le cadre de l'Union européenne

On entend souvent parler de « l'Europe de la défense ». C'est un terme d'ailleurs qui est très utilisé en France mais très peu par les autres Européens. L'Europe de la défense, ce n'est pas la défense de l'Europe. Quand on parle d'Europe de la défense, on parle de la Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC) telle qu'elle est définie dans le traité de Lisbonne.

Cette PSDC a un objectif, de fait peu ambitieux, qui consiste à être capable de gérer ou de résoudre les crises internationales qui se déroulent en dehors des territoires de l'Union européenne. Ce n'est donc pas la défense territoriale de l'Union européenne. Elle est donc relativement limitée. Cependant, pour satisfaire cette politique, l'Union européenne a considéré qu'il fallait être capable de remplir certaines missions qu'on appelle les missions de Petersberg, c'est-à-dire être capable de rétablir et de maintenir la paix dans les pays dans lesquels une crise a éclaté avec des moyens militaires, et puis rétablir l'ordre avec des missions qui vont de l'évacuation de ressortissants européens en passant par les actions humanitaires ou la reconstruction etc. Une approche donc globale, civilo-militaire.

Pour satisfaire ces missions, l'Union européenne s'est dotée d'une structure calquée sur celle de l'OTAN, en beaucoup plus léger. Elle comporte un comité politique et de sécurité qui réunit les ambassadeurs des 28 pays, un comité militaire qui réunit les chefs d'états-majors des armées des 28 pays, un État-major de l'Union Européenne, dont la compétence est limitée au conseil géostratégique et à l'expertise militaire, un réservoir de forces, et une agence de la défense pour la préparation de l'ave-

nir en ce qui concerne les aspects industriels, les grands programmes d'armement en particulier. Cette structure a deux défauts, deux lacunes graves : la première, c'est que la chaîne de commandement de l'Union européenne n'est pas permanente et n'est pas complète. Il manque un échelon de commandement, un commandement opérationnel. La deuxième lacune c'est que l'Agence européenne de la Défense n'a pas une dotation budgétaire élevée, autrement dit elle n'a pas les moyens de ses ambitions. Il faut reconnaître que sur ces deux lacunes, il y a une responsabilité britannique extrêmement lourde. Pendant vingt ans, les Britanniques se sont opposés à la création de cet état-major opérationnel et à une dotation budgétaire importante de l'Agence européenne.

Quand on fait le bilan sur une quinzaine d'années ou un peu plus de cette Europe de la défense, on se rend compte que l'Union européenne a mené une dizaine d'opérations, réussies dans l'ensemble, de portée limitée (3 à 4 mille hommes, notamment en Afrique. Deux opérations navales importantes ont été menées : l'une dans la corne de l'Afrique, c'est l'opération Atalante contre la piraterie, qui a été particulièrement efficace, et puis actuellement l'opération Sophia qui essaye de brider les trafics d'êtres humains en Méditerranée. Au regard de la situation dans le monde, ce n'est pas satisfaisant, cela reste bien modeste. On a affaire à une menace islamiste indéniable, extérieure et intérieure, et d'autre part, le monde est instable, qu'il s'agisse de la Corée du Nord, de la Chine, de la Russie dont on exagère certainement les capacités car le budget actuel de la Russie n'a rien à voir avec le budget de l'armée soviétique d'il y a 30 ans. Il est égal 1,5 fois le budget de la France.

L'Union européenne est-elle complètement « déshabillée » ?

Elle ne l'est pas, parce qu'il existe un traité, le traité de Lisbonne, qui crée un service diplomatique européen, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Ce service diplomatique commun réunit des diplomates de tous les pays de l'UE qui travaillent dans des cellules intégrées, sur les mêmes sujets. On n'en est pas encore à une politique diplomatique commune, mais on peut penser que les choses évolueront. Quand on regarde les pays qui sont dans l'Union Européenne, on trouve la France et la Grande-Bretagne, qui ont toutes les deux un siège au Conseil permanent de l'ONU, et qui ont toutes les deux une ambition en matière de diplomatie au niveau mondial; on trouve aussi une Allemagne, encore inhibée par la Seconde guerre mondiale mais où les choses sont en train de changer. Les Allemands se rendent compte qu'ils doivent eux aussi être présents en matière de diplomatie. Il y aussi des pays neutres, Autriche, Irlande, Suède et Finlande, qui se réclament de leur neutralité, ce qui ne signifie plus grand chose. On trouve évidemment les pays baltes et d'Europe centrale qui ont une obsession, c'est la menace russe. Enfin on a les pays méditerranéens, qui eux sont soucieux du Maghreb, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le traité présente aussi des possibilités de renforcement de la coopération aussi bien au plan opérationnel que sur le plan industriel (art. 42.6). On trouve également dans ce traité des clauses d'assistance mutuelle, une clause de solidarité (art. 42.7, que le président François Hollande a fait jouer après les attentats du 13 novembre 2015). Enfin ce traité rappelle que l'objectif à terme de la PSDC est bien la réalisation d'une défense commune.

Le paradoxe britannique

La Grande-Bretagne oppose un non de principe absolu à toute idée de structure de défense uniquement européenne. Pour prendre un exemple, la déclaration du ministre de la Défense britannique après le référendum sur le Brexit : « Nous allons continuer à nous opposer à toute idée d'une armée de l'UE ou d'un commandement militaire de l'UE. ». Un non catégorique, mais un oui tout aussi catégorique pour la défense de l'Europe par l'OTAN. En parallèle, un oui sélectif à une coopération intergouvernementale entre notamment la France et la Grande-Bretagne.

Cela a abouti aux accords de Lancaster House en 2010, qui comportent deux traités : un traité sur la sûreté nucléaire et un traité de défense. La France et la Grande-Bretagne sont les deux seules puissances nucléaires de l'UE. Le traité nucléaire, un peu limité, porte sur la maintenance et la longévité des armes pour une durée de 50 ans. Le traité en matière de défense, a lui plusieurs aspects : industriel, qui fonctionne bien, notamment dans le domaine des missiles et des drones ; coopération dans le domaine terrestre, avec une force expéditionnaire francobritannique. Il ne s'agit pas d'une force intégrée mais de la possibilité de mettre sur pied une force conjointe d'intervention extérieure (5000 hommes à peu près). Elle est opérationnelle mais le problème est de savoir auprès de qui la met-on : de l'UE ? De l'OTAN ? De l'ONU ? Enfin, la coopération aéronavale. Le traité prévoyait la mutualisation des composantes aéronavales. Lorsqu'il a été signé, la Grande-Bretagne n'avait plus de porte-avions. La France en avait un, le Charles-de-Gaulle. La Grande-Bretagne en avait deux en construction : le Queen-Elizabeth, opérationnel en 2019, et le Princes-of-Wales deux ans après. En définitive l'interopérabilité des composantes aéronavales a été compromise par la décision britannique de conserver le principe du décollage court pour ses avions embarqués, contrairement à celui du catapultage des avions en vigueur sur le PA Charles de Gaulle

Le Brexit nous fait perdre un partenaire très opérationnel, mais la Grande-Bretagne va continuer à défendre l'idée de la défense européenne par l'OTAN mais cela laissera un peu plus de liberté pour nous attaquer à l'autonomie de défense européenne à laquelle la Grande-Bretagne s'est opposée pendant plus de vingt ans.

Quelques progrès cependant

Le traité de Lisbonne n'est pas la panacée mais a le mérite d'exister. En 2017, une prise de conscience importante a lieu, aidée sans doute par l'élection de Donald Trump et le Brexit. Deux axes de progrès sont à noter. D'abord au niveau du Conseil européen, qui souhaite avancer sur la défense commune. Ensuite, une initiative nouvelle de la Commission s'impliquant dans un Plan d'action pour la Défense.

Le Conseil européen a décidé en juin 2017 de lancer la Coopération structurée permanente, présente dans le traité depuis 2008 mais jusqu'ici laissée de côté. Cette Coopération offre la possibilité de créer un noyau dur en matière de défense commune. L'article dit ceci :

« Les États membres qui remplissent des critères plus élevés de capacités militaires et qui ont souscrit des engagements plus contraignants en la matière en vue des missions les plus exigeantes, établissent une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union ».

Cette structure s'adresse à tous les pays qui veulent et qui peuvent aller plus vite dans l'intégration de leur force et de leur industrie de défense. C'est ouvert à tous les pays de l'Union à condition qu'ils fassent un effort important dans ce domaine. Pendant les dix ans qui se sont écoulés, on s'est posé la question de comment arriver à le mettre en œuvre. Le texte dit qu'il faut que deux États membres prennent l'initiative au sein du Conseil européen et qu'ils obtiennent la majorité qualifiée, soit 55% des États, 65% de la population. La France et l'Allemagne ont lancé le processus avec une lettre conjointe de M. Le Drian et Mme von der Leyen, ministre allemande de la Défense. En juillet 2017, le conseil des ministres franco-allemand a fait des propositions pour cette Coopération. Deux visions sont possibles : la vision ambitieuse, qui consiste à dire qu'il faut avoir une capacité d'engagement opérationnel pour les missions les plus exigeantes, qui est aussi la vision française. La vision allemande, inclusive, pour laquelle plus il y a de partenaires, mieux c'est, parce que cela montre une solidarité au sein des États membres. Ce sont donc deux visions contradictoires. La vision allemande a prévalu et le 13 novembre 2017, Mme Mogherini a annoncé que 25 pays acceptaient de lancer et de participer à la Coopération structurée permanente en souscrivant à une vingtaine de critères réellement contraignant. N'ont pas adhéré la GrandeBretagne, le Danemark et Malte. Les vingt engagements découlent assez clairement des propositions franco-allemandes. Ils sont plus tournés vers les aspects industriels que vers les aspects opérationnels. Ils témoignent d'une volonté d'aller de l'avant et de faire des efforts importants. Beaucoup reste à faire : arrêter des projets communs et les réaliser. Il y a eu une première vague de projets, dont voici quelques exemples. Le Shengen militaire. A l'heure actuelle, quand des forces armées françaises transitent en Allemagne ou ailleurs, il y a toute une procédure longue et lourde pour faire traverser les forces. Le Shengen militaire permettra à toutes les forces de l'Union européenne de transiter sans aucune contrainte entre les différents pays. Autres projets : intéropérabilité des transmissions ; drones européens (France, Allemagne, Italie, Espagne). Certains projets sont très inclusifs, d'autres sont plus limités, notamment les plus lourds, deux projets franco-allemands : le SCAF (Système de combats aériens futurs) qui met en œuvre un avion de combat futur franco-allemand avec tout le système de combat (bases, contrôle aérien...), projet piloté par la France; le Char futur, sous pilotage allemand. On compte sur la CSP pour être un catalyseur de projets.

Le deuxième axe, c'est l'initiative de la Commission européenne de prendre en charge au niveau de l'Union les dépenses de recherche et technologies de défense à hauteur d'abord de 90 millions par an puis de 500 millions d'euros par an, et d'autre part de participer, chaque fois que des États mènent un projet commun d'armement, à hauteur de 1,5 milliards par an.

L'initiative européenne de défense est une idée du président Macron, officialisée le 25 juin 2018 par une lettre d'intention, qui réunit neuf pays. L'objectif est de développer une culture stratégique commune. La Grande-Bretagne en fait partie, probablement par volonté française de ne pas se couper totalement d'elle.

Désormais il faut aller plus vite et plus loin. Il y a une prise de conscience des États membres. Il ne suffit pas pour l'Union européenne d'être une « soft-power ». La chute des budgets a été stoppée. On va peut-être assister au réveil de l'Europe endormie. Il s'agit non pas d'une armée européenne mais de construire une défense commune. Au-delà des aspects militaires, les vraies questions demeurent : est-ce que ce moment européen de 2017 va demeurer ? En effet, les élections de 2019 risquent de tout renverser, avec un changement de Parlement et de Commission. Pour peu que les mouvements populistes l'emportent, ce serait catastrophique. Autre question : jusqu'où les États membres accepteront-ils de céder une part de leur souveraineté au profit de l'Union ? Est-ce que les États pourront accepter de se départir d'une part de leur responsabilité propre, de leur domaine régalien ? Enfin, est-ce que le citoyen européen est prêt à se faire tuer pour le drapeau européen ?

L'Europe a vécu pendant plus d'un demi siècle en prospérité sous le parapluie américain, qui devient moins systématique. Est-ce que l'Europe va poursuivre son développement économique sans pourvoir à sa propre sécurité? La réponse est non, et cela se traduit par un choix difficile pour le citoyen, d'abord au niveau européen. Comme aucun État ne veut augmenter le budget de l'Union, augmenter celui de la défense reviendrait à prendre sur d'autres dépenses, mais au détriment de qui ? La PAC ? Le développement ? L'économie ?

Dans tous les cas, nous ne pouvons que souhaiter que la devise « Unis dans la diversité » puisse se conjuguer dans « Unis dans l'adversité ».

À LIRE :

Le 21 décembre est paru le numéro d'hiver du *Journal des Libertés*. Vous pouvez le consulter gratuitement en vous connectant à journaldes-libertes.fr On peut aussi commander la version papier, livrée à domicile.

Le Journal est une création conjointe de l'ALEPS (Président Pr. Pascal Salin) et de l'IREF (Président Me Jean Philippe Delsol). Le directeur de la publication est Pierre Garello, Professeur à l'Université Aix-Marseille.

Il ouvre dans chaque numéro un dossier pour réfléchir aux thèmes majeurs de la transition vers une société de liberté. C'est le dossier des retraites qui a été choisi en cette fin d'année, puisque la réforme (déjà décalée) est en préparation et meublera beaucoup de débats en 2019.

www.libres.org - La nouvelle lettre n°1379 - Actualité libérale 9

Sommaire du Volume 1, Numéro 3

Avant-propos

Le droit et les gilets jaunes Pierre Garello

Actualité

La prétendu "intérêt général" fondement d'une métropole illibérale *Gérard Bramoullé*

Succès de la réduction d'impôt sur les sociétés au Canada, leçons pour

A bas le privilège des Too big to fail Henri Lepage

la France : Mathieu Bédard et Kevin Brookes

Les fondements

Liberté de l'individu et liberté du sujet Chantal Delsol

George Orwell : un grand romancier face aux totalitarismes du XXème Jean-Pierre Daviet et Pierre Grégory

Dossier Sécession

Du droit de sécession au droit de retrait : les leçons de l'histoire Jean-Philippe Feldman

Dossier Retraite

L'épargne pour une vraie réforme des retraites Laurent Pahpy

Éloge de la capitalisation Jacques Garello

Pour un système de retraite qui marche! La réforme chilienne José Piñera

Notes de lecture

Alberto Mingardi: The Virtues of Nationalism de Yoram Hazony

Alain Laurent : La propriété de soi (de J.F. Spitz) et Le pouvoir d'agir autrement (de S. Le Gouze)

Max Falque et J.-P. Chamoux : *Environnement : le temps de l'entrepreneur* de Max Falque et Jean-Pierre Chamoux (Ed.)

Jean-Philippe Delsol : Éducation française, l'heure de vérité de Philippe

Philippe Simonnot : La politique du merveilleux de Arnaud Orain

Antoine Gentier : *Nouvelles leçons d'économie contemporaine* de Philippe Simonnot

À VOS AGENDAS

Le prochain dîner débat aura lieu le 22 juin.

Pour mémoire Frédéric Bastiat est né le 30 juin 1801.

Le Weekend de la Liberté 2019 se déroulera du vendredi 20 septembre au déjeuner au dimanche 22 septembre au déjeuner. Il aura lieu à l'hôtel Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax. Il sera consacré à l'inflation législative et réglementaire au sens large. Le titre reste à définir.

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2019

Elle aura lieu le 9 mars 2019 à 18h00 à l'Hôtel Sourcéo de Saint-Paul-lès-Dax

Ordre du jour :

Rapport moral 2018 du président M. de Casanove

Rapport financier 2018 par la trésorière Mme Couture

Adhésion 2019

Perspectives 2019:

La déduction fiscale des dons et cotisations Les prochains dîners débats à Saint-Paul-lès-Dax La collaboration avec les établissements d'enseignement Le prochain WEL du 20 au 22 septembre 2019 Les journées du Patrimoine 2019 Divers

Renouvellement du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont peu nombreux pour assumer toutes les charges et travailler au développement du Cercle. Ce développement est une réalité mais doit être soutenu par notre logistique et nos infrastructures.

Le Conseil d'administration a besoin d'aide.

Tous les postes sont ouverts y compris celui de Président du Cercle Frédéric Bastiat.

Les candidatures sont à envoyer sur cercle.bastiat@gmail.com

Questions diverses.

CONNAITRE BASTIAT

Participation au Grand débat national :

Bastiat répond à la question qui ne figure pas dans la « Lettre aux Français » d'Emmanuel Macron : qui fait quoi ? Quel est la rôle de l'État ? C'est à dire : quelles fonctions les Français veulent-ils déléguer à leurs gouvernants et quels secteurs gardent-ils sous leur responsabilité directe pour y exercer leur libre choix ?

« La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir.

Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.

En dehors de cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. » À MM. les électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever 1846

« La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté » Propriété et loi (1848)

- « Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. Tous ceux qui adopteront ce point de départ : les intérêts sont harmoniques, seront aussi d'accord sur la solution pratique du problème social : s'abstenir de les contrarier et de déplacer les intérêts. Il ne faut pas étendre artificiellement la solidarité de manière à détruire la responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la liberté ». A la jeunesse française (1850)
- « Se conserver, se développer, c'est l'aspiration commune à tous les hommes, de telle sorte que si chacun jouissait du libre exercice de ses facultés et de la libre disposition de leurs produits, le progrès social serait incessant, ininterrompu, infaillible. » La Loi (1850)

Comment y parvenir : d'abord diminuer les impôts et parvenir à l'excedent budgétaire pour régler la dette :

« Que faut-il donc, faire?

Voici ma pensée. Je la formule dans toute sa naïveté, au risque de faire dresser les cheveux sur la tête à tous les financiers et praticiens.

Diminuer les impôts. — Diminuer les dépenses dans une proportion plus forte encore.

Et, pour revêtir cette pensée financière de sa formule politique, j'ajoute: Liberté au dedans. — Paix au dehors. » Paix et liberté le budget républicain (1849)

La légitime défense et la défense du pays. Les personnes ont le droit de se défendre contre quiconque porte atteinte à la Liberté, la Propriété, la Personnalité

« Le droit de celui dont on attaque la liberté, ou, ce qui revient au même, la propriété, les facultés, le travail, est de les défendre même par la force; et c'est ce que font tous les hommes, partout et toujours quand ils le peuvent. De là découle, pour un nombre d'hommes quelconque, le droit de se concerter, de s'associer, pour défendre, même par la force commune, les libertés et les propriétés individuelles. » Services privés, service public. (1850)

Avec un État réduit les impôts sont faibles et le pouvoir d'achat des Français très important :

« Une contribution unique, proportionnelle à la propriété réalisée, prélevée en famille et sans frais au sein des conseils municipaux, y suffit. » Justice et fraternité (1848)

Il convient de remarquer au passage le rôle majeur et essentiel des communes.

LE CRI DE L'OIE

« L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avant d'obtenir le moins possible de cris » disait Colbert qui s'y connaissait. Il fut Contrôleur général des finances de 1665 à 1683.

Les prélèvements obligataires, dont les prélèvement fiscaux font partie, ne sont que du vol légal. Sur ce sujet il est difficile d'écrire mieux que ne l'a fait Frédéric Bastiat dans son texte majeur « *La loi* » (1850)¹, on ne peut plus d'actualité. En voici quelques extraits :

« Mais de quelle Spoliation voulait-il parler? Car il y en a de deux sortes. Il y a la spoliation extra-légale et la spoliation légale.

Quant à la spoliation extra-légale, celle qu'on appelle vol, escroquerie, celle qui est définie, prévue et punie par le Code pénal, en vérité, je ne

1 - http://bastiat.org/fr/la_loi.html

pense pas qu'on la puisse décorer du nom de Socialisme. Ce n'est pas celle qui menace systématiquement la société dans ses bases. D'ailleurs, la guerre contre ce genre de spoliation (...) se poursuit depuis le commencement du monde ; la France y avait pourvu, dès longtemps avant la révolution de février, dès longtemps avant l'apparition du Socialisme, par tout un appareil de magistrature, de police, de gendarmerie, de prisons, de bagnes et d'échafauds. C'est la Loi elle-même qui conduit cette guerre, et ce qui serait, selon moi, à désirer, c'est que la Loi gardât toujours cette attitude à l'égard de la Spoliation.

Mais il n'en est pas ainsi. La Loi prend quelquefois parti pour elle. Quelquefois elle l'accomplit de ses propres mains, afin d'en épargner au bénéficiaire la honte, le danger et le scrupule. Quelquefois elle met tout cet appareil de magistrature, police, gendarmerie et prison au service du spoliateur, et traite en criminel le spolié qui se défend. En un mot, il y a la spoliation légale (...).

Comment la reconnaître? C'est bien simple. Il faut examiner si la Loi prend aux uns ce qui leur appartient pour donner aux autres ce qui ne leur appartient pas. Il faut examiner si la Loi accomplit, au profit d'un citoyen et au détriment des autres, un acte que ce citoyen ne pourrait accomplir luimême sans crime. Hâtez-vous d'abroger cette Loi; elle n'est pas seulement une iniquité, elle est une source féconde d'iniquités; car elle appelle les représailles, et si vous n'y prenez garde, le fait exceptionnel s'étendra, se multipliera et deviendra systématique. Sans doute, le bénéficiaire jettera les hauts cris; il invoquera les droits acquis. Il dira que l'État doit Protection et Encouragement à son industrie; il alléguera qu'il est bon que l'État l'enrichisse, parce qu'étant plus riche il dépense davantage, et répand ainsi une pluie de salaires sur les pauvres ouvriers. Gardez-vous d'écouter ce sophiste, car c'est justement par la systématisation de ces arguments que se systématisera la spoliation légale.

C'est ce qui est arrivé. La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières; de là une multitude infinie de plans d'organisation: tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme. (...)

Ici je me heurte au plus populaire des préjugés de notre époque. On ne veut pas seulement que la Loi soit juste; on veut encore qu'elle soit philanthropique. On ne se contente pas qu'elle garantisse à chaque citoyen le libre et inoffensif exercice de ses facultés, appliquées à son développement physique, intellectuel et moral; on exige d'elle qu'elle répande directement sur la nation le bien-être, l'instruction et la moralité. C'est le côté séduisant du Socialisme.

Mais, je le répète, ces deux missions de la Loi se contredisent. Il faut opter. Le citoyen ne peut en même temps être libre et ne l'être pas. M. de Lamartine m'écrivait un jour: « Votre doctrine n'est que la moitié de mon programme; vous en êtes resté à la Liberté, j'en suis à la Fraternité. » Je lui répondis: « La seconde moitié de votre programme détruira la première. » Et, en effet, il m'est tout à fait impossible de séparer le mot fraternité du mot volontaire. Il m'est tout à fait impossible de concevoir la Fraternité légalement forcée, sans que la Liberté soit légalement détruite, et la Justice légalement foulée aux pieds. »

Cette inflation fiscale est inéluctable en régime socialiste. C'est pourquoi il est utile de compléter par cette autre citation de Bastiat extraite de *Profession de foi électorale* de 1846 :

« Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à

s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possibles en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles. Extension du pouvoir, cela signifie usurpation de quelque mode d'activité privée, transgression de la limite que je posais tout à l'heure entre ce qui est et ce qui n'est pas son attribution essentielle. Le pouvoir sort de sa mission quand, par exemple, il impose une forme de culte à nos consciences, une méthode d'enseignement à notre esprit, une direction à notre travail ou à nos capitaux, une impulsion envahissantes à nos relations internationales, etc.

Et veuillez remarquer, messieurs, que le pouvoir devient coûteux à mesure qu'il devient oppressif. Car il n'y a pas d'usurpations qu'il puisse réaliser autrement que par des agents salariés. Chacun de ses envahissements implique donc la création d'une administration nouvelle, l'établissement d'un nouvel impôt; en sorte qu'il y a entre nos libertés et nos bourses une inévitable communauté de destinées.

Donc si le public comprend et veut défendre ses vrais intérêts, il arrêtera la puissance publique dès qu'elle essayera de sortir de sa sphère; et il a pour cela un moyen infaillible, c'est de lui refuser les fonds à l'aide desquels elle pourrait réaliser ses usurpations. »

Tout au long de l'Histoire, la grande difficulté des gouvernants, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent, a été de plumer l'oie sans la faire crier. Si l'oie criaille c'est la Jacquerie, révolte contre les nobles ou les représentants de l'autorité. Ses prédécesseurs avaient bien énervé l'oie. François Hollande avait créé 28 impôts entre 2012 et 2013². Nicolas Sarkozy en avait créé 31 durant son mandat³. Agnès Verdier-Molinié, directeur de l'iFRAP, recensait 360 impôts en 2015 dans son livre « On va dans le mur. »

Emmanuel Macron en créant 11 nouveaux impôts depuis juin 2017 a fait crier l'oie⁴. Elle a enfilé le gilet jaune, est descendue dans la rue, a occupé les ronds-points et, comme autrefois, à affronté violemment les forces de l'ordre.

Le gouvernement prendra probablement quelques mesures paramétriques qui ne résoudront rien. Personne ne peut dire aujourd'hui comment cela finira. Laissons le dernier mot à Bastiat : « Mais si le gouvernement se charge d'élever et de régler les salaires et qu'il ne le puisse ; s'il se charge d'assister toutes les infortunes et qu'il ne le puisse ; s'il se charge d'assister toutes les infortunes et qu'il ne le puisse ; s'il se charge de fournir à tous les travailleurs et qu'il ne le puisse ; s'il se charge de fournir à tous les ouvriers des instruments de travail et qu'il ne le puisse ; s'il se charge d'ouvrir à tous les affamés d'emprunts un crédit gratuit et qu'il ne le puisse ; si, (...) l'État se donne la mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser, et de sanctifier l'âme des peuples, et qu'il échoue⁵ ; ne voit-on pas qu'au bout de chaque déception, hélas! plus que probable, il y a une non moins inévitable révolution ? » La loi (1850)

Venez écouter la conférence de Jean-Marc Daniel : « Les Jacqueries et les révoltes fiscales au cours de l'histoire »

Patrick de Casanove Président du Cercle Frédéric Bastiat

² https://www.lopinion.fr/edition/economie/en-huit-mois-president-macron-a-cree-huit-nouveaux-impots-taxes-141839

³ http://www.europe1.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-info2/combien-de-nouvelles-taxes-ont-cree-nicolas-sarkozy-et-francois-fillon-2913827

⁴ https://fr.irefeurope.org/Publications/Etudes-et-Monographies/article/La-hausse-sans-fin-des-prelevements-obligatoires

⁵ Si à cette litanie nous ajoutons « sauver la planète et qu'il ne le puisse » nous pouvons être inquiets !

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 09 mars 2019 à 19h30

A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Attention, ce dîner débat sera précédé par notre Assemblée générale annuelle à 18h00

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Jean-Marc Daniel

sur le thème

« LES JACQUERIES ET LES RÉVOLTES FISCALES AU COURS DE L'HISTOIRE »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

Rappelant dans plusieurs de ses textes, notamment dans sa « Lettre à d'Alembert », que les mots « impôts » et « imposteur » ont la même origine, Jean-Jacques Rousseau soulignait l'étendue de l'exaspération de la population vis-à-vis de la ponction fiscale ; il exprimait au passage sa compréhension de cette exaspération. Réorganisée en France sous Charles VII, la fiscalité a été en fait la principale source de révolte dans la France d'Ancien régime, jusqu'à provoquer l'embrasement de la Révolution de 1789.

Les revendications associées à ces mouvements aux noms divers – des maillotins aux pitauds en passant par les lustucrus, ce dernier mouvement tirant son nom de la transcription phonétique de la formule « l'eussestu cru ? » qui symbolise l'incrédulité populaire face aux exigences sans limite de l'État- mettent en avant à la fois l'excès du prélèvement et le mauvais usage des fonds. Face à la contestation fiscale, le principe qui naît à la fin du XVIIIe siècle associant « taxation » et « représentation » et substituant à partir de 1789 des « contributions » aux « impôts » est supposé satisfaire les attentes populaires.

Il a de fait redonné dans un premier temps une forme de légitimité au prélèvement fiscal ; mais ce principe qui fonde l'action publique sur le contrôle démocratique est aujourd'hui en voie d'être lui-même emporté par la conviction de plus en plus largement répandue au sein de la population française et plus largement de celle des pays développés, d'un retour à la fois de l'excès du prélèvement et du mésusage des fonds.

Jean-Marc Daniel est né le 26 avril 1954 à Bordeaux. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'ENSAE et de l'IEP Paris. Après ses études, il a rejoint l'administration comme administrateur de l'INSEE. Il a alterné des fonctions dans l'administration active, dans les cabinets ministériels et dans des fonctions d'économiste et d'enseignant. A l'heure actuelle, il est professeur d'économie à ESCP-Europe, et responsable de l'enseignement d'économie aux élèves du Corps des mines. Il est également chroniqueur éditorialiste au journal « Les Echos » et dans la matinale de la radio BFM business.

Principales publications

- « Huit leçons d'histoire économique », « l'Etat de connivence » et « Trois controverses de la pensée économique » chez Odile Jacob
- « Le gâchis français » et « Impôts, histoire d'une folie française » chez Tallandier
- « Manuel d'économie » chez Ellipse
- « Histoire vivante de la pensée économique » chez Pearson

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle

cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30€ par famille pour l'adhésion simple et 50€ pour l'adhésion de soutien, 100€ adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.